



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 03 mars 2026 à 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Membres présents : Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Claude GARCIN ; Christelle ORGIAS-MANZONI, Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : 0

Quorum : présents 10/10

Ordre du jour :

- Présentation des résultats 2025
- Délibération 2026-01 Approbation du CFU 2025
- Délibération 2026-02 Affectation du résultat 2025
- Délibération 2026- 03 Fixant la subvention de fonctionnement 2026 à l'école d'Ansouis
- Délibération 2026- 04 Fixant la subvention de fonctionnement 2026 à l'école de La Motte d'Aigues
- Délibération 2026- 05 Fixant la subvention de fonctionnement 2026 au GDA
- Délibération 2026- 06 Fixant la subvention de fonctionnement 2026 à l'amicale des sapeurs-pompiers de Cucuron
- Délibération 2026- 07 Provision pour dépréciation des actifs circulants
- Délibération 2026- 08 Fixant le loyer, les conditions et les modalités d'attribution du T3 communal
- Délibération 2026- 09 Approbation du budget primitif 2026
- Délibération 2026- 10 Convention pour les missions d'accompagnement psychologique du CDG 84
- Délibération 2026- 11 Convention accompagnement social du CDG 84

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
01 à 09		Fichier Powerpoint – Présentation des résultats		
10 et 11		Conventions du CDG		

Demande de scrutin particulier : ☐ Oui ☒ Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h00, après avoir constaté le quorum et désigné Armelle TOUATI comme secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour et approbation du PV du précédent conseil municipal.



Délibération 2026-01 - Approbation du CFU 2025

Rapporteur : Madame le Maire

Présentation de l'investissement 2025 sous subventions

Objet	Montant budgété	Coûts réels TTC 2025	Subvention sur la base du HT	
Création d'un dépositaire communal	7 000€	8 347,56€	Vaucluse ambition	4 869,40€
Végétalisation (en cours)	15 000€	23 980,44€	Vaucluse ambition	16 320,50€ en attente
Rénovation du T3 (en cours)	182 552 €	96 185,52€	Fonds verts	112 324,29€ en attente
Mise aux normes des hydrants	2 039,04€	1 407,36€	Vaucluse ambition	820,96€
Achats équipements urbains	19 000€	12 702,94€	FRAT	6 559,64€

Présentation de l'investissement 2025 non subventionné

Objet	Coûts réels TTC
Travaux voirie pluvial	9 840€

Signalisation chemin du moulin à vent 2 142€

RAR 2025

DEPENSES			RECETTES		
article	objet	TTC	article	objet	TTC
2132	travaux peinture T3	6 660,10 €	1311	fonds vert	101 000,00 €
2132	Gros œuvre finition	1 094,10 €			
2132	travaux électricité T3	22 391,57 €	1313	vaucluse ambition (végétalisation)	16 320,5€
2132	travaux carrelage faïence	4 714,64 €			
2132	travaux doublage et cloisons	8 052,89 €			
2132	fin menuiseries	5 194,23 €			
2132	Travaux plomberie fin	7 227,00 €			
2132	architecte	4 800,00 €			
	ST art 2132	60 134,53 €			
21538	axione (fibre)	1 324,20 €			
203	MOE Chapelle phase 2	7 290,00 €			
212	Végétalisation	7 697,20 €			
	RAR 2025	76 445,93 €		RAR 2025	117 320,50 €



Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Dépenses	Évolutions depuis 2024	Explications
011 Charges à caractère générales	81 221,09€	+ 15 %	inflation
012 Charges de personnel	95 977,40€	+ 48 %	2 arrêts maladie, 2 doublons + 1 tuilage
014 Péréquations intercommunale	861€	+ 132 %	Aug prélèvement de l'Etat
65 Autres charges de gestion courante	38 521,56€	+ 1%	Aug SDIS mais baisse subv écoles et changement site internet
66 Charges financières	3 564€	- 52 %	Plus de crédit relais
68 Dotations amortissements et provisions	420€	+ 202%	Impayés loyers
Total	220 565,05 €	+ 21%	

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitres	Recettes	Evolutions depuis 2024	Explications
002 Résultat reporté	742 594,31€	+ 297%	Récupération des recettes du BA
013 Atténuation de charges	8 724,38€	+ 42%	Remboursement des assurances du personnel + rachat contrat imprimante
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 577,86€	+ 54%	ODP Free + <u>remb</u> assurance rd point
73 Impôts et taxes	181 254,20€	+ 10%	plus de logements et majoration TH <u>résid</u> secondaire
74 Dotations et participations	34 024,00€	- 3%	Pas de FCTVA <u>fonct</u> , baisse DGF
75 Autres produits de gestion courantes (loyers)	44 176,82€	-11%	Pas de loyer T3 pendant 9 mois
76 Produits financiers	19,93€	-10%	Baisse recettes des actions CA
78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	138,85€	-46%	Apurement des impayés
Total	274 916,04€	+6%	

Frais de fonctionnement exceptionnels

- ▶ Campagne de traçage en agglomération → 5 839,98€
- ▶ Campagne rebouchage de trous chemins communaux → 3 240€
- ▶ Location décorations de Noël → 4 756€



Présentation des résultats 2025

COMMUNE DE SANNES - Présentation des résultats de l'exercice 2025 (conforme au CFU SGC le 01/02/2026)

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
001/ Résultat de clôture de l'exercice 2024	1 077 302,79 €	002/Résultat de clôture de l'exercice 2024	-304 384,28
Résultat de clôture de l'exercice 2024 après affectation résultat	742 594,31 €	1068 Affectation résultat	334 708,48
Total des recettes en 2025	272 422,04 €	Total des recettes en 2025	424 143,03 €
Total des dépenses en 2025	220 565,05 €	Total des dépenses en 2025	177 808,80 €
Solde d'exécution de l'exercice 2025	51 856,99 €	Solde d'exécution de l'exercice 2025	246 334,23 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	794 451,30 €	Résultat de clôture de l'exercice 2025	-58 050,05 €
		<u>Les restes à réaliser s'élèvent à</u>	
		En dépenses	76 445,93 €
		En recettes	117 320,50 €
		écart entre les RAR Dépenses et les RAR Recettes	40 874,57 €
		<u>Le besoin net de la section d'investissement</u> (écart entre RAR et résultat d'inv 2025)	
		-17 175,48 €	
AFFECTATION DU RESULTAT 2025			
ce qui entraîne un report en recette de fonct 002 de résultat clôture SF 2025 - besoin invest		777 275,82 €	
De reporter en section invest 001 la somme de besoin de financement en investissement si négatif en dépenses		-17 175,48 €	

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur De Balman, Adjoint aux finances demande aux élus d'approuver le CFU 2025 présenté.

VOTE : 9 pour 0 contre 0 abstention

Madame le Maire réintègre la séance.



Délibération 2026-02 – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Madame le Maire

DELIBERATION 2026 02 AFFECTATION DU RESULTAT 2025

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.63A

N° SIRET	21840121400018	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : VAUCLUSE
Etablissement			
Budget			

DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Nombre de membres en exercice
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du // à heures

Nombre de membres présents

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par le Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	794 451,30
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (272 422.04 - 220 565.05)	51 856,99
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	742 594,31

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-58 050,05
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (424 143.03 - 177 808.80)	246 334,23
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-304 384,28
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (117 320.50 - 76 445.93)	40 874,57

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-17 175,48
---	-------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	17 175,48
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	777 275,82

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,
Maire,

DELIBERATIONS FIXANT LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Délibération 2026-03 : École Ansouis 2300€ (23 enfants)

Délibération 2026-04 : Ecole de La Motte d'Aigues 200€ (2 enfants)

Délibération 2026-05 : GDA 100€

Délibération 2026-06 : Amicale des sapeurs pompiers de Cucuron 100€

Vote délibération 2026-03 : Approbation à l'unanimité des présents

Vote délibération 2026-04 : Approbation à l'unanimité des présents

Vote délibération 2026-05 : Approbation à l'unanimité des présents

Vote délibération 2026-06 : Approbation à l'unanimité des présents



Délibération 2026-07

Rapporteur Madame le Maire

Délibération 2026-07 Provision pour risques et charges

- ▶ Dans le cadre des contentieux en première instance contre la collectivité, la provision est constituée à hauteur de 4000€ (pour les 2 dossiers en cours)
- ▶ Dans le cadre du risque d'irrecouvrabilité des sommes dues par les tiers
 - ▶ Une provision de 956,19€ en DF équivalente à 20% des titres non recouvrés au 31/12/2025
 - ▶ Une reprise de la provision constituée l'année dernière de 420€ sera inscrite au BP 2026 en RF

Vote délibération 2026-07 : Approbation à l'unanimité des présents

Délibération 2026-08

Rapporteur Madame le Maire

POINT OPERATION et Loyer T3

- ▶ Cout des travaux : 127 320,05€ TTC
- ▶ Subvention perçue : 89 124,29€
- ▶ Autofinancement commune : 38 195,76€
- ▶ Loyer avant travaux : 815,44€ (surface : 72,28m² après travaux)
- ▶ Loyer moyen au m² sur Sannes : 14,50€/m² → 1048,06€/mois
- A ce tarif, les travaux se rentabilisent en 3,3 ans
- Pour une rentabilité des travaux sur 3 ans → Loyer = 1060,99€/mois

Moyenne entre loyer avant travaux et loyer moyen sur Sannes =
931,75€/mois, soit une rentabilité sur 3,5 ans

Si nous n'avions pas obtenu de subvention, avec un loyer à 1000€/mois, les travaux auraient mis 10,4 ans pour être rentabilisés.



Proposition budget fonctionnement 2026

SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026							
DEPENSES				RECETTES			
Chap		réalisé 2025	BP 2026	Chap		réalisé 2025	BP 2026
.011	Charges à caractère général	80 804,87	96 956,10			94 564,25	111 295,00
.012	Charges de personnel	95 977,40	97 700,00	.013	Atténuations de charges	8 724,38	-
65	Autre charges de gestion courante	38 519,56	41 655,00	70	Produits des services, du domaine et vente diverses	6 577,86	5 830,00
66	Charges financières	3 564,00	3 267,00	73	Impôts et taxes	178 760,20	154 109,09
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	420,00	4 956,19	74	Dotations et participations	34 024,00	34 248,00
.014	Impôts et taxes	861,00	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante	44 176,82	38 000,00
.023	Virement à la section d'investissement	334 708,48	754 368,62	76	Produits financiers	19,93	20,00
TOTAL		553 994,31	1 009 902,91	78	Reprise sur amortissement	138,85	420,00
				TOTAL		263 697,66	1 009 902,91

Vote délibération 2026-09 : Approbation à l'unanimité des présents

Délibération 2026-10

Rapporteur Madame le Maire

DELIBERATION 2026-10 CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE CDG 84

- ▶ DANS LE CADRE DES MISSIONS DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUEL OU COLLECTIF
- ▶ DANS LE CADRE DES DIAGNOSTICS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
- ▶ Accompagnement des agents en cas d'agression physique ou verbale, 'accident, de maladie, de décès d'un collègue, de catastrophes naturelles...
- ▶ Facturation 100€TTC par heure pour les entretiens individuels et 300€ TTC pour 2h en collectif
- ▶ Si besoin rencontre préalable ou postérieure avec l'autorité territoriale 50€ TTC par heure

Vote délibération 2026-10 : Approbation à l'unanimité des présents



Délibération 2026-11

Rapporteur Madame le Maire

DELIBERATION 2026-11 CONVENTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU CDG 84

- ▶ Intervention d'une assistante sociale pour l'évaluation de la situation d'un agent, conseiller, orienter, accompagner vers les dispositifs adaptés
- ▶ Tarif 100€ de l'heure en individuel puis proposition forfaitaire proposée en fonction du besoin d'accompagnement
- ▶ Tarif collectif (max 8 personnes) 150€ TTC de l'heure

Vote délibération 2026-11 : Approbation à l'unanimité des présents

Divers :

INTERVENANTS DU BUREAU DE VOTE

- Les bureaux de vote sont institués par arrêté préfectoral et sont composés :
- **Du président du bureau de vote**, qui peut être le **maire**, l'un de ses adjoints, l'un des conseillers municipaux ou un électeur de la commune désigné par le maire. En cas d'absence, le président est **remplacé par le Vice-Président**, désigné par lui ou à défaut, par le plus âgé des assesseurs. **Le président assure la police à l'intérieur du bureau de vote**. Pour éviter tout incident ou manœuvre violente tendant à perturber le scrutin, il dispose des autorités civiles et militaires, qui sont tenues d'exécuter ses ordres.



INTERVENANTS DU BUREAU DE VOTE

- **D'au moins deux assesseurs**, obligatoirement désignés, par les différents candidats, parmi les électeurs du département (art. R.44 du Code électoral).
- Chaque candidat, ou liste, a le droit de désigner un seul assesseur. Le candidat doit alors notifier au maire les noms, prénoms, date et lieu de naissance et adresse ainsi que le bureau de vote auquel il est affecté **AVANT 18h le JEUDI 12 MARS** pour le 1^{er} tour et le **JEUDI 19 mars** pour le 2^e tour
- Si leur nombre est inférieur à deux, les assesseurs manquants sont pris parmi les conseillers municipaux ou parmi les électeurs présents (ex : l'électeur le plus âgé s'il manque un assesseur, le plus âgé et le plus jeune s'il en manque deux). **Ils sont chargés notamment de faire signer les électeurs sur la liste d'émargement et de tamponner la carte électorale.**

INTERVENANTS DU BUREAU DE VOTE

- **D'un secrétaire**, choisi lui aussi parmi les électeurs de la commune, qui a voix consultative lors des décisions prises par le bureau de vote et qui **rédige le procès-verbal.**



RAPPEL

- Par ailleurs, chaque candidat peut exiger la présence d'un **délégué** habilité à contrôler toutes les opérations électorales.
- De même, un certain nombre de **scrutateurs** procèdent au **dépouillement** des votes sous la surveillance des membres du bureau.
- Ils sont **désignés par les candidats**, les **mandataires** des listes en présence ou par les délégués, parmi les électeurs présents. S'ils sont en nombre insuffisant, le bureau de vote peut participer au dépouillement.
- Enfin, afin d'assurer un suivi satisfaisant des opérations de vote, la loi électorale exige **qu'au moins deux membres du bureau de vote soient présents en permanence**.
- **Les discussions et toutes délibérations des électeurs à l'intérieur du bureau de vote sont interdites (Article L 48).**
- **Les bureaux de vote sont formellement interdits à tout électeur porteur d'une arme (Art L61).**

RAPPELS IMPORTANTS

Bulletins Blancs : enveloppe vide ou avec une feuille blanche non marquée

Vote Nul : bulletins déchirés, annotés, ne répondant pas aux critères de la circulaire, ou enveloppes non réglementaire

Que fait-on des bulletins de vote dépouillés ?

- Le bulletin est un élément essentiel du vote car il exprime directement le choix de l'électeur. Il doit dès lors être clairement identifiable par l'électeur et ne doit pas être dénaturé par ce dernier, faute de quoi il sera déclaré nul lors des opérations de dépouillement.
- Compte tenu de cette importance, on pourrait imaginer que les bulletins soient conservés de manière officielle. Or, telle n'est pas la règle. En effet, une fois les opérations de dépouillement terminées et l'élection acquise, il appartient à la commune de transmettre, selon les cas, à la préfecture, la sous-préfecture ou au bureau centralisateur, en même temps que le procès-verbal, les bulletins qui ont été déclarés blancs ou nuls. Tous les autres bulletins devront être détruits en présence des électeurs.
- Néanmoins, en prévision d'une contestation et d'un contentieux devant le juge de l'élection, les bulletins ne sont pas immédiatement détruits. Le juge pourrait, s'il l'estime nécessaire, consulter et recompter l'ensemble des bulletins afin de déterminer la violation ou non de la loi électorale.

Madame le Maire clôture la séance à 20 heures 15

Signature du président :

Signature du secrétaire :

